

Effectif assuré

Tableau 1: Effectif 2018		Siège de l'entreprise		
		Canton d'Appenzell Rh.-Int.	Région Suisse Orientale	LAA total
Entreprises assurées	Nombre	1'300	80'600	618'400
	Part du total LAA (en %)	0.2%	13.0%	100.0%
Masse salariale AAP	en mio. de CHF	400	35'800	314'800
	Part du total LAA (en %)	0.1%	11.4%	100.0%
Travailleurs à plein temps	Nombre	6'000	495'000	4'115'000
	Part du total LAA (en %)	0.1%	12.0%	100.0%
Part des branches (en %)	Total des travailleurs à plein temps, dont...	100.0%	100.0%	100.0%
	A Agriculture, sylviculture et pêche	1.3%	1.2%	0.8%
	B, D, E Industrie, extractives et autres excl. manufacturière	1.8%	1.6%	1.3%
	C Industrie manufacturière	25.7%	24.3%	16.1%
	F Construction	15.8%	10.2%	8.0%
	G, H, I Commerce de gros et de détail, transports, hôtels et restaurants	25.8%	20.9%	22.9%
	J Information et communication	1.2%	1.9%	3.4%
	K Activités financières et d'assurance	11.4%	4.6%	5.5%
	L Activités immobilières	0.8%	0.8%	1.0%
	M, N Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	6.1%	9.7%	14.4%
	O, P, Q Administration publique, défense, enseignement, santé humaine et action sociale	7.6%	21.9%	21.9%
	R, S, T, U Autres activités de services	2.4%	2.9%	4.8%

chiffres arrondis

Quelque 1300 entreprises sont localisées dans le canton d'Appenzell Rh.-Int. par le biais du NPA de leur adresse de correspondance. Ce chiffre comprend également d'éventuelles implantations et autres lieux de travail qui ne se trouvent pas nécessairement au même endroit. Ce chiffre correspond à 0.2% des entreprises assurées selon la LAA.

Celles-ci occupent approximativement 6000 travailleurs à plein temps et génèrent une masse salariale de 0.4 milliards de francs, ce qui correspond à 0.1% de l'ensemble des travailleurs assurés selon la LAA et à 0.1% de la masse salariale assurée selon la LAA à l'échelle nationale.

Avec 25.7% des personnes occupées, le secteur «C Industrie manufacturière» est très fortement représenté au sein du canton d'Appenzell Rh.-Int. (contre 16.1% des personnes occupées au niveau suisse) de même que «F Construction» qui compte 15.8% des personnes occupées (contre 8.0% à l'échelle nationale).

Accidents

Tableau 2: Accidents acceptés 2018		Siège de l'entreprise		
		Canton d'Appenzell Rh.-Int.	Région Suisse Orientale	LAA total
Accidents professionnels	Nombre	500	38'600	256'900
	Part du total LAA (en %)	0.2%	15.0%	100.0%
	Risque pour 1000 TPT	83	78	62
	Age moyen	36.6	37.5	38.1
	Part des hommes (en %)	81.8%	78.1%	74.2%
Accidents non professionnels	Nombre	800	68'500	543'900
	Part du total LAA (en %)	0.2%	12.6%	100.0%
	Risque pour 1000 TPT	147	138	132
	Age moyen	37.3	38.6	39.2
	Part des hommes (en %)	61.8%	60.0%	58.3%

chiffres arrondis

En 2018, les travailleurs occupés par des entreprises établies dans le canton d'Appenzell Rh.-Int. ont enregistré 500 accidents professionnels acceptés, soit 0.2% des accidents professionnels assurés selon la LAA. La proportion des hommes était de 82% (contre 74% à l'échelle nationale), et l'âge moyen était de 1.5 années moins haut que la moyenne à l'échelle nationale (38.1 années). Les maladies professionnelles sont pas très nombreuses et ne sont pas prises en compte ici.

Dans le canton d'Appenzell Rh.-Int., le risque d'accident professionnel s'élevait en 2018 à 83 accidents pour 1000 travailleurs à plein temps, un chiffre supérieur de 33% à la valeur comparative nationale de 62 accidents pour 1000 travailleurs à plein temps. Le risque d'accident professionnel plus élevé des entreprises sises dans le canton d'Appenzell Rh.-Int. s'explique notamment par la diversité sectorielle des entreprises assurées, qui est propre au canton. Il n'en demeure pas moins qu'au sein des groupes économiques, les entreprises cantonales présentent également des différences parfois considérables par rapport aux chiffres nationaux.

Par exemple, le risque d'accident au sein de «C Industrie manufacturière» est supérieur de 45% à la moyenne nationale du groupe économique.

Aux accidents professionnels viennent s'ajouter 800 accidents non professionnels acceptés de travailleurs occupés par des entreprises du canton, ce qui représente 0.2% de l'ensemble des accidents non professionnels de la LAA. La proportion des hommes était de 62% (contre 58% à l'échelle nationale), et l'âge moyen était de 37.3 années, de 1.9 années moins haut que la moyenne à l'échelle nationale (39.2 années). Dans le canton d'Appenzell Rh.-Int., le risque d'accident non professionnel s'élevait à 147 accidents pour 1000 travailleurs à plein temps, un chiffre supérieur de 11% à la référence nationale de 132 accidents pour 1000 travailleurs à plein temps.

Accidents selon le domicile et le siège de l'entreprise

Où habitent les accidentés des entreprises d'ici?

Où est le siège des entreprises des accidentés qui habitent ici?

Tableau 3.a: Canton du domicile de l'accidenté et siège de l'entreprise		Domicile à 'AI'		Siège de l'entreprise à 'AI'	
Domicile	Canton d'Appenzell Rh.-Int.	.	.	700	63.9%
	autres cantons de la Région Suisse Orientale	.	.	400	32.3%
	autres régions de la Suisse	.	.	0	2.8%
	à l'étranger	.	.	0	1.1%
Siège de l'entreprise	Canton d'Appenzell Rh.-Int.	700	52.8%	.	.
	autres cantons de la Région Suisse Orientale	600	39.8%	.	.
	autres régions de la Suisse	100	7.4%	.	.

Extrapolation des résultats de l'échantillon, chiffres arrondis

Moyenne des années 2014-2018

Une personne domiciliée dans un canton peut travailler pour une entreprise implantée dans un autre canton; de même, une entreprise peut occuper des travailleurs domiciliés dans d'autres cantons. Cela étant, une comparaison peut mettre en lumière des liaisons économiques et des chemins de travail.

Or, environ deux tiers des personnes accidentées travaillant pour une entreprise ayant son siège dans le canton d'Appenzell Rh.-Int. sont également domiciliées dans ce même canton. 32% habitent dans la région Suisse Orientale. Les personnes restantes résident dans d'autres régions. Parmi les accidentés travaillant pour des entreprises du canton, moins que un sur dix sont des frontaliers.

Alors que, sur une année, près de 400 accidentés n'étaient pas domiciliés dans le canton d'Appenzell Rh.-Int., 700 accidentés résidant dans ce même canton travaillaient quant à eux pour des employeurs extracantonaux.

Accidents AP selon le siège de l'entreprise et lieu de l'accident

Où se passent les accidents des entreprises d'ici?

Où est le siège de l'entreprise dont les accidents se passent ici?

Tableau 3.b: Canton du siège de l'entreprise et lieu de l'accident AP		Lieu de l'accident AP à 'AI'		Siège de l'entreprise à 'AI'	
Lieu de l'accident AP	Canton d'Appenzell Rh.-Int.	.	.	300	73.8%
	autres cantons de la Région Suisse Orientale	.	.	100	18.6%
	autres régions de la Suisse	.	.	0	6.5%
	à l'étranger	.	.	0	1.1%
Siège de l'entreprise	Canton d'Appenzell Rh.-Int.	300	70.7%	.	.
	autres cantons de la Région Suisse Orientale	100	26.0%	.	.
	autres régions de la Suisse	0	3.2%	.	.

Extrapolation des résultats de l'échantillon, chiffres arrondis

Moyenne des années 2014-2018

Les travailleurs occupés par une entreprise d'un canton peuvent avoir leur lieu de travail ou d'affectation dans un autre canton. L'endroit où un accident professionnel survient fournit des indications sur le lieu d'affectation effectif de la victime. Parmi les accidents professionnels enregistrés par des entreprises du canton, 74% sont survenus dans le canton d'Appenzell Rh.-Int., et 19% dans le reste de la région Suisse Orientale. Les accidents restants se sont produits dans d'autres régions, et 1% à l'étranger.

Alors que dans les années 2014-2018 quelque 100 accidents professionnels d'entreprises ayant pour siège le canton d'Appenzell Rh.-Int. se sont produits hors du canton, près de 100 accidents professionnels de personnes occupées par des employeurs extracantonaux sont survenus dans le canton d'Appenzell Rh.-Int..

Accidents ANP selon le lieu de l'accident et le domicile

Où se passent les accidents des assurés d'ici?

Où habitent les personnes touchées par les accidents ANP qui se passent ici?

Tableau 3.c: Lieu d'accident ANP et domicile		Domicile à 'AI'		Lieu de l'accident ANP à 'AI'	
Domicile	Canton d'Appenzell Rh.-Int.	.	.	500	50.3%
	autres cantons de la Région Suisse Orientale	.	.	300	33.8%
	autres régions de la Suisse	.	.	200	15.5%
	à l'étranger	.	.	0	0.4%
Lieu de l'accident ANP	Canton d'Appenzell Rh.-Int.	500	58.8%	.	.
	autres cantons de la Région Suisse Orientale	200	25.4%	.	.
	autres régions de la Suisse	0	5.1%	.	.
	à l'étranger	100	10.7%	.	.

Extrapolation des résultats de l'échantillon, chiffres arrondis

Moyenne des années 2014-2018

D'autres relations apparaissent en comparant le lieu où l'accident non professionnel se produit et le lieu de domicile de la personne accidentée. De précieuses informations peuvent en être déduites quant au lieu où les loisirs sont pratiqués. Quelques 59% des accidents durant les loisirs d'assurés domiciliés dans le canton d'Appenzell Rh.-Int. se produisent dans les limites du canton, 25% dans le reste de la région Suisse Orientale, et moins que un sur dix se sont produits dans d'autres régions, et même 11% à l'étranger.

Alors que, sur une année, près de 400 accidents non professionnels impliquant des personnes domiciliées dans le canton d'Appenzell Rh.-Int. se sont produits hors du canton, 500 accidents durant les loisirs touchant des personnes assurées d'autres cantons sont survenus dans le canton d'Appenzell Rh.-Int..

Accidents durant les loisirs selon l'activité et le domicile

Uniquement les accidents AANP et AAC

Tableau 4.a: Activité durant les loisirs selon le domicile		Domicile			
		Canton d'Appenzell Rh.-Int.	Région de Suisse Orientale	Total Suisse	Total LAA (incl. étranger)
Part des activités (en %)					
	Bagarre, agression, dispute, action criminelle	0.9%	1.3%	1.5%	1.5%
	Fêtes populaires, rassemblements	0.5%	1.0%	0.8%	0.8%
	Occupation annexe	11.5%	8.0%	6.8%	6.8%
	Sport et jeux	36.0%	36.6%	36.0%	35.7%
	Sur le chemin du travail	1.8%	2.9%	3.7%	3.9%
	Séjour dans des maisons	23.7%	27.1%	27.4%	27.4%
	Séjour en plein air dans un espace public	22.9%	19.2%	20.5%	20.5%
	autres et inconnues	2.7%	3.8%	3.5%	3.4%
	Tous les accidents durant les loisirs	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Nombre total des cas		0.9 mille	73 mille	505 mille	531 mille

Extrapolation des résultats de l'échantillon, chiffres arrondis

Moyenne des années 2014-2018

Les accidents de sport représentent 36% des accidents durant les loisirs ayant eu lieu en Suisse au cours des dernières années.

Si l'on considère les accidents non professionnels survenant dans le canton d'Appenzell Rh.-Int., la part des accidents de sport est de 36% et donc plus ou moins comparable à la moyenne nationale.

Accidents de sport selon l'activité et le domicile

Uniquement les accidents AANP et AAC

Tableau 4.b: Accidents de sport selon l'activité et le domicile		Domicile			
		Canton d'Appenzell Rh.-Int.	Région Suisse Orientale	Suisse total	LAA total (incl. étranger)
Part des activités (en %)	41 Gymnastique, courir	8.8%	9.3%	10.2%	10.2%
	412 Gymnastique, fitness, aérobic	2.5%	2.0%	2.5%	2.5%
	415 Jogging, courir, footing	5.1%	4.2%	5.4%	5.4%
	42 Sport de montagne	6.3%	4.3%	4.6%	4.6%
	421 Excursions (sans varappe) sur sentiers	3.8%	3.4%	3.3%	3.3%
	43 Sport d'hiver	24.1%	25.2%	24.6%	24.5%
	431 Ski (alpin)	21.5%	13.1%	14.2%	14.3%
	437 Snowboard	2.5%	3.6%	3.0%	3.0%
	44 Sport aquatique	5.1%	6.3%	6.5%	6.5%
	45 Sport de combat	5.1%	1.8%	2.5%	2.5%
	451 Lutte suisse (à la culotte), lutte	3.8%	0.4%	0.5%	0.5%
	46 Jeux de balle	34.1%	38.0%	37.4%	37.3%
	460 Hockey sur terre et sur roulettes, unihockey	6.3%	2.7%	2.6%	2.5%
	461 Football	17.7%	23.7%	23.9%	23.9%
	47 Jeux de lancer et de boules	1.3%	0.6%	0.7%	0.7%
	48 Courses avec des véhicules à moteur, entraî.	2.5%	1.5%	1.5%	1.5%
	481 Courses avec des véhicules à moteur sur terre	2.5%	0.9%	0.9%	0.9%
	49 Autres types de sports et de jeux	12.8%	13.1%	12.0%	12.1%
	498 VTT	7.6%	4.4%	3.8%	3.8%
	Total des accidents de sport	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Nombre total des cas	Tous les accidents de sport	0.3 mille	27 mille	182 mille	189 mille

Extrapolation des résultats de l'échantillon, chiffres arrondis

Moyenne des années 2014-2018

La part des accidents de «Ski (alpin)» (22% des accidents de sport) est relativement importante parmi les habitants du canton d'Appenzell Rh.-Int. (au niveau suisse: 14%), suivie de «Football» avec 18% . La valeur correspondante pour l'ensemble de la Suisse s'élève à 24% des accidents de sport.

Avec 8% des accidents de sport, les accidents de «VTT» sont nettement plus répandus parmi les habitants du canton d'Appenzell Rh.-Int. (4% au niveau suisse).

D'un point de vue statistique, les accidents de «Lutte suisse (à la culotte), lutte» sont à considérer comme un sport particulièrement typique pour les habitants du canton. Attention, avec un canton aussi petit, ce résultat est soumis à des incertitudes considerables.

Accidents de sport selon l'activité et le lieu de l'accident

Uniquement les accidents AANP et AAC

Tableau 4.c: Accidents de sport selon l'activité et le lieu de l'accident		Lieu de l'accident			
		Canton d'Appenzell Rh.-Int.	Région Suisse Orientale	Suisse total	LAA total (incl. étranger)
Part des activités (en %)	41 Gymnastique, courir	6.7%	7.5%	10.9%	10.2%
	415 Jogging, courir, footing	4.2%	3.4%	5.6%	5.4%
	42 Sport de montagne	29.3%	5.0%	4.3%	4.6%
	421 Excursions (sans varappe) sur sentiers	27.6%	4.0%	3.0%	3.3%
	43 Sport d'hiver	15.8%	39.6%	23.8%	24.5%
	431 Ski (alpin)	7.4%	22.2%	13.1%	14.3%
	434 Luge, bob, skeleton	4.2%	3.3%	1.6%	1.5%
	44 Sport aquatique	1.7%	3.3%	4.2%	6.5%
	45 Sport de combat	3.3%	1.5%	2.7%	2.5%
	451 Lutte suisse (à la culotte), lutte	2.5%	0.3%	0.5%	0.5%
	46 Jeux de balle	27.3%	29.3%	40.2%	37.3%
	460 Hockey sur terre et sur roulettes, unihockey	7.4%	2.3%	2.8%	2.5%
	461 Football	11.6%	18.3%	25.8%	23.9%
	47 Jeux de lancer et de boules	0.8%	0.4%	0.7%	0.7%
	48 Courses avec des véhicules à moteur, entraî.	0.0%	1.2%	1.1%	1.5%
	49 Autres types de sports et de jeux	15.1%	12.2%	12.1%	12.1%
	490 Parapente	3.4%	0.3%	0.3%	0.3%
	498 VTT	5.0%	5.1%	3.7%	3.8%
	Total des accidents de sport	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
Nombre total des cas	Tous les accidents de sport	0.5 mille	31 mille	165 mille	189 mille

Extrapolation des résultats de l'échantillon, chiffres arrondis

Moyenne des années 2014-2018

Le déroulement de l'accident survenant dans un canton est, comme on a vu au tableau 3.c, aussi influencé par les accidents «importés» (des personnes domiciliées hors du canton). Avec 28% des accidents de sport, le «Excursions (sans varappe) sur sentiers» est le sport le plus représenté, suivi par le «Football» avec 12% (contre 3% voir 26% au niveau suisse).

Avec 7% des accidents de sport, les accidents de «Hockey sur terre et sur roulettes, unihockey» sont nettement plus répandus dans le canton d'Appenzell Rh.-Int. (3% au niveau suisse). D'un point de vue statistique, les accidents de «Excursions (sans varappe) sur sentiers» sont à considérer comme un sport particulièrement typique pour le canton.

Gravité des accidents

Tableau 5: Gravité des accidents		Siège de l'entreprise		
		Canton d'Appenzell Rh.-Int.	Région Suisse Orientale	LAA total
Part des accidents (en %)	Tous les accidents	100.0%	100.0%	100.0%
	dont avec un minimum de 3 jours d'incapacité de travail	33.3%	38.8%	39.5%
	dont des cas graves (avec un minimum de 90 jours d'incapacité de travail)	3.5%	3.6%	4.2%
	dont des cas très graves (avec un minimum de 360 jours d'incapacité de travail)	0.4%	0.5%	0.6%
Nombre total des cas	Tous les accidents	1.2 mille	103 mille	777 mille
	dont avec un minimum de 3 jours d'incapacité de travail	0.4 mille	40 mille	307 mille
	dont des cas graves (avec un minimum de 90 jours d'incapacité de travail)	0.0 mille	3.8 mille	32 mille
	dont des cas très graves (avec un minimum de 360 jours d'incapacité de travail)	0.0 mille	0.5 mille	4.6 mille

chiffres arrondis

Moyenne des années 2014-2017 avec état 2018

Pour les employés des entreprises ayant leur siège dans le canton d'Appenzell Rh.-Int., environ 3.5% des accidents sont considérés comme graves (avec un minimum de 90 jours d'incapacité de travail).

A la moyenne, les accidents du canton sont d'une gravité similaire du niveau suisse, ou 4.2% de tous les accidents sont dans cette catégorie.

La catégorie des accidents très graves indique les cas avec un minimum de 360 jours d'incapacité de travail. Le canton étant très petit et le nombre de cas très faible, on ne peut pas ressortir des résultats significatifs concernant la part des cas graves et très graves pour ce canton.